

Province de Québec
MRC Athabaska
Municipalité de Saint-Valère

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 décembre 2022 à la salle municipale située au 2 de la rue du Parc Saint-Valère Québec

Sont présents:	Monsieur Guy Dupuis	siège 1
	Monsieur Jacques Pépin	siège 2
	Monsieur Éric Morissette	siège 3
	Madame Nadia Hébert	siège 4
	Madame Joséane Turgeon	siège 5
	Madame Claudia Quirion	siège 6

Président de la séance : monsieur Marcel Normand, maire

Secrétaire de la séance: Annick Girouard

Nombre de personnes présentes : 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marcel Normand, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 33.

307-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE l'ordre du jour est adopté tel que lu.

Adoptée à l'unanimité.

3-PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2022

L'adoption du procès-verbal est remise à une date ultérieure

308-2022

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 novembre dernier;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 novembre est accepté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

4-ADMINISTRATION

309-2022

4.1 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des comptes payés et à payer du mois de novembre 2022;

En conséquence,
Il est proposé par madame Nadia Hébert
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE les comptes du mois de novembre 2022 d'une somme de 142 273.08 \$ sont acceptés tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

4.2 SERVICE PROFESSIONNEL D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UNION MUNICIPALE DU QUÉBEC (UMQ)

Sujet remis à une date ultérieure.

310-2022

4.3 MANDAT À LA MRC D'ARTHABASKA POUR RÉDIGER UN RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE d'ici le 1er avril 2023, les municipalités devront adopter un règlement de démolition conforme aux nouvelles dispositions de la LAU;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu,

QUE le conseil autorise la MRC d'Arthabaska à rédiger un règlement de démolition afin de se conformer aux exigences du gouvernement provincial. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Carole Pigeon, est autorisée à signer le protocole d'entente avec la MRC d'Arthabaska ainsi que tous les documents pertinents pour la réalisation de la modification du règlement.

Adopté à l'unanimité.

4.4 ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-VALÈRE

Sujet remis à une date ultérieure.

311-2022

4.5 DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR DANIEL GAGNÉ, PRÉPOSÉ À LA VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les années travailler pour la municipalité de Saint-Valère par monsieur Daniel Gagné, préposé à la voirie;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Guy Dupuis appuyé par monsieur Jacques Pepin et résolu,

QUE le Conseil accepte la lettre de démission de monsieur Gagné pour un départ bien mérité vers une magnifique retraite. Le Conseil souligne les années de travail au sein de l'organisation municipale de monsieur Gagné. Un souper a été célébré à cette occasion avec ses collègues de travail.

Adopté à l'unanimité.

312-2022

4.6 SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE VICTORIANVILLE – 60^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC / HIVER 2026

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hiver 2026;

CONSIDÉRANT QUE toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

CONSIDÉRANT QUE les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

En conséquence,
il est proposé par madame Claudia Quirion

appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

QUE la municipalité de Saint-Valère accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

Adopté à l'unanimité.

4.7 AVIS JURIDIQUE DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 298-2022 CONCERNANT LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 4 POUR LES AINÉES

Sujet remis à une date ultérieure

4.8 REMERCIEMENT DE LA PAROISSE BX-JEAN-XXIII

DÉPÔT d'une lettre de remerciement de la part de la paroisse BX-Jean-XXIII pour donner suite au don de 1 500 \$ pour les frais rattachés à l'église de Saint-Valère pour l'usage de l'électricité.

313-2022

4.9 RECONNAISSANCE DE LA MRC ET MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la municipalité pour devenir MRC/*Municipalité amie des enfants* ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Joséane Turgeon
et résolu,

D'AUTORISER ET D'APPROUVER le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance MRC/*Municipalité amie des enfants* ;

DE CONFIRMER que MADAME MONSIEUR ÉLU madame Claudia Quirion, monsieur Éric Morissette ainsi qu'Annick Girouard, responsable des loisirs soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* de Saint-Valère ;

QUE la directrice générale, madame Carole Pigeon soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin ;

DE CONFIRMER formellement l'engagement de la municipalité de nommer la municipalité de Saint-Valère à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance ;

QUE la municipalité s'engage à :

1. Mettre en œuvre les trois engagements inscrit au dossier de candidature Municipalité et amie des enfants ;
2. Annoncer publiquement l'obtention de la reconnaissance en organisant un événement de lancement public et/ou une campagne de communication ;
3. Promouvoir les droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale des droits de l'enfant le 20 novembre ;
4. Tout au long des trois prochaines années, communiquer votre appartenance au réseau Municipalité amie des enfants et diffuser l'état d'avancement de vos engagements, ainsi

que toutes autres actions réalisées en faveur des enfants auprès de la population et notamment auprès des enfants ;

5. Après 18 mois, effectuer un suivi auprès d'Espace MUNI sur l'état d'avancement des engagements en envoyant un rapport de mi-étape.

Adopté à l'unanimité.

4.10 RÉCEPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – PARTIE VI (21 MUNICIPALITÉS)

DÉPÔT du règlement dont le Conseil a reçu copie par courriel.

4.11 RÉCEPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR COUVRIR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, COMPÉTENCES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023- PARTIE IV (21 MUNICIPALITÉS)

DÉPÔT du règlement dont le Conseil a reçu copie par courriel.

4.12 RÉCEPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR COUVRIR LES ACTIVITÉS, COMPÉTENCES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – PARTIE III (20 MUNICIPALITÉS)

DÉPÔT du règlement dont le Conseil a reçu copie par courriel.

4.13 RÉCEPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES AUX FINS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET DU LOGICIEL DE COMMUNICATION DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – PARTIE II (21 MUNICIPALITÉS)

DÉPÔT du règlement dont le Conseil a reçu copie par courriel.

4.14 RÉCEPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES RÈGLES DE RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES MUNICIPALITÉS LOCALES POUR COUVRIR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, COMPÉTENCES ET DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 – PARTIE I (22 MUNICIPALITÉS)

DÉPÔT du règlement dont le Conseil a reçu copie par courriel.

- 314-2022 **4.15 MOTION – RÈGLEMENT 376-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS DES LOISIRS POUR L'ANNÉE 2023**
- Avis de motion est déposé par madame Claudia Quirion concernant le règlement 376-2023 décrétant une tarification pour les activités des loisirs pour l'année 2023, lequel règlement est disponible sur le site web municipal pour consultation par les citoyens.
- L'adoption du règlement suivra lors de la prochaine séance régulière du Conseil.
- Adopté à l'unanimité.
- 315-2022 **4.16 MOTION – RÈGLEMENT 388-2023 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2023**
- Avis de motion est déposé par monsieur Jacques Pepin concernant le règlement 388-2023 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2023 et est disponible sur le site web municipal pour consultation par les citoyens.
- L'adoption du règlement suivra lors de la prochaine séance régulière du Conseil.
- Adopté à l'unanimité.
- 316-2022 **4.17 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT 9-1-1 ET DE LA CONVENTION INCENDIE / ACTUALISATION DES CLAUSES ET MODALITÉS**
- CONSIDÉRANT** qu'un avis de renouvellement du contrat du 9-1-1 ainsi que la convention incendie et l'actualisation des clauses et modalités aurait dû être reçue à la direction générale de la municipalité de Saint-Valère pour garantir le service en décembre 2022 et jusqu'à la réception dudit document;
- CONSIDÉRANT** que le renouvellement n'a pas été reçu;
- En conséquence,
il est proposé par monsieur Jacques Pepin
appuyé par madame Nadia Hébert
et résolu,
- QUE** monsieur Louis Lacroix, gestionnaire des comptes clients, nous assure que la municipalité et ses citoyens recevront le service du 9-1-1, même si un renouvellement n'est pas signé à ce jour.
- Adopté à l'unanimité.

4.18 DÉCISION ÉMISE PAR LA CPTAQ CONCERNANT LE LOT 5 181 622 – PARC SECTEUR CROTEAU

Le Conseil est informé que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu sa décision concernant le parc du Secteur Croteau. À savoir que l'espace du lot 5 181 622 du cadastre du Québec peut devenir un parc municipal. Le Conseil s'en déclare satisfait.

317-2022

4.19 ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE – SAISON 2022/2023 TAUX HORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la patinoire doit être entretenue et qu'une surveillance aux heures d'ouverture est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le poste à combler a été publié sur le site Facebook municipal;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par monsieur Guy Dupuis
et résolu,

QUE la proposition de monsieur Joachim Fleury est acceptée par le Conseil au coût de 4,500 \$;

QUE les heures d'ouverture de la patinoire seront du lundi au vendredi de 18h30 à 21h et les samedis de 14h à 16h et en soirée de 18h30 à 21h. La patinoire sera ouverte le dimanche pour du patinage libre de 14h à 16h.

Adopté à l'unanimité.

318-2022

4.20 RÉOLUTION POUR ÉLABORER ET METTRE EN PLACE LE PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE POUR LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2023 AFIN D'OBTENIR UNE SUBVENTION

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2023 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère souhaite présenter une demande d'appui financier au ministère en 2022-2023 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Éric Morissette
appuyé par madame Claudia Quirion
et résolu,

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Valère :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023;
- d'autoriser madame Carole Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Valère.

Adopté à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

5-INSPECTION MUNICIPALE

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport de l'inspecteur municipal et s'en déclarent satisfaits.

6- TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

6.1 RAPPORT DU RESPONSABLE VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

Le dépôt du rapport est reporté à la prochaine séance du Conseil.

Remis à une date ultérieure considérant que présentement le personnel dispose de son temps pour le déneigement et la réparation ou l'entretien des véhicules routiers.

Le conseil s'en déclare insatisfait.

7-LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 DÉPÔT – RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le maire dépose devant Conseil le rapport de la bibliothèque. Le Conseil s'en déclare satisfait.

7.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 298-2022 / PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS – DÉSIGNATION DES PERSONNES-RESSOURCES

Remis à une date ultérieure

319-2022 7.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 301-2022 / REPRÉSENTANT CLINIQUE DAVELUYVILLE

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le numéro 301-2022 concernant la représentation à la clinique de Daveluyville n'est pas représentative de la demande initiale;

CONSIDÉRANT QUE les personnes nommées demeurent en poste et ne doivent pas être retirées de la résolution 301-2022;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale déclare ne pas avoir reçu la résolution type qui s'applique à la clinique de Daveluyville comme demandé par celle-ci;

Il est proposé madame Joséane Turgeon appuyé par monsieur Éric Morissette et résolu,

QUE la résolution 301-2022 est abrogée. Elle sera remplacée lors d'une prochaine séance par une résolution type.

Adopté à l'unanimité.

8-DIVERS

9-RAPPORT DU MAIRE ET DES ÉLUS

9.1 RAPPORT DU MAIRE

9.2 RAPPORT DU COMITÉ RISIB (INCENDIE)

9.3 RAPPORT DU COMITÉ DU CCU

9.4 RAPPORT DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

9.5 RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.6 RAPPORT DU COMITÉ DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

9.7 RAPPORT DU COMITÉ DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

320-2022

10-CLÔTURE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été lus;

Il est proposé par madame Claudia Quirion

QUE la séance est levée à 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Marcel Normand
Maire

Annick Girouard
Adjointe à la direction